

PIERRE MOSCOVICI MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

http://www.economie.gouv.fr

Discours de Pierre MOSCOVICI, Ministre de l'Economie et des Finances Conférence de presse pour le lancement de la Banque publique d'investissement - Le Mercredi 17 Octobre 2012 à 12h30 -

Mesdames et Messieurs,

Merci de votre présence. J'ai présenté ce matin en Conseil des Ministres le Projet de Loi portant création de la Banque Publique d'Investissement.

Je voudrais dire toute ma satisfaction d'avoir ainsi signé aujourd'hui l'acte de naissance du premier des engagements du Président de la République, dans le respect du calendrier accéléré des travaux qu'il avait fixé. Je suis heureux de pouvoir vous présenter le projet : tous les ministres de Bercy étant réunis aujourd'hui autour de moi et autour de la Banque Publique d'Investissement.

Ce projet de loi est un premier acte de notre politique en faveur de la compétitivité et du soutien aux entreprises, quelques semaines avant le séminaire sur la compétitivité qui sera présidé par le Premier ministre. Il s'inscrit dans notre politique d'amélioration du financement de l'économie, avec la réforme de l'épargne règlementée, la réforme bancaire et la réforme de la fiscalité de l'épargne.

Ce projet de loi, c'est également l'aboutissement d'une négociation que je crois réussie entre l'Etat, la Caisse des Dépôts et Consignations et les Régions. La méthode gouvernementale du Premier ministre a permis d'aboutir à un projet partagé : nous mettons ainsi par la Banque Publique d'Investissement nos forces en communs.

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES



Si nous avons voulu aller vite, c'est parce que nous croyons au projet de la BPI, parce que nous croyons, aussi, qu'elle répondra à plusieurs défaillances du financement de l'économie que nous avons identifiées:

- Défaillances financières, alors que les conditions de crédit à nos PME se resserrent, surtout pour les PME industrielles :
- Défaillances institutionnelles, avec un empilement des outils de financement et des interlocuteurs, qui en brouille la lisibilité ;
- Défaillances stratégiques, qui résultent de l'éparpillement des dispositifs actuels et de l'absence d'une vision globale.

La Banque Publique d'Investissement sera donc un outil de croissance offensif au service des PME, des PME industrielles et des Etablissements de Taille Intermédiaire : c'est l'investisseur de long terme dont nos entreprises de croissance ont besoin

Banque publique, la BPI a une identité et une logique propres : a) elle répond à l'ensemble des besoins de financement des PME et des ETI, au service desquelles elle a été conçue ; b) elle est un outil stratégique, et c) ce n'est pas une construction parisienne en apesanteur, mais une structure fermement ancrée en région.

Nous avons entièrement conçue la BPI pour qu'elle fournisse aux entreprises un service à la fois simple et innovant:

- Ce service sera simple pour les PME et ETI, parce que complet et surtout décentralisé. La BPI offrira aux entreprises toute la gamme des outils de soutien financiers et d'accompagnement nécessaires à leur développement - prêts, garanties, interventions en fonds propres, ou soutien spécifique à l'innovation et à l'export – là où ils sont aujourd'hui éclatés entre Oséo, le Fonds Stratégique d'Investissement et la Caisse des Dépôts et Consignation. La simplicité d'utilisation de la BPI viendra aussi de sa proximité géographique avec les acteurs économiques : elle s'appuiera sur un réseau régional, réparti sur l'ensemble du territoire, partagé avec les Régions.





- Ce service sera également innovant. La BPI développera notamment trois services aux entreprises : une mission d'accompagnement global mais individualisé à tous les stades de leur développement, la distribution de produits à l'export, et le soutien à l'innovation.

Nous avons également conçu la BPI comme un outil permettant de structurer le soutien financier aux filières stratégiques pour l'économie du pays : conversion numérique, transition écologique et énergétique, économie sociale et solidaire, développement des entreprises dans les zones urbaines défavorisées, dans le respect des règles européennes. Comment ? Par exemple très concrètement en constituant des fonds sectoriels dédiés pour investir dans les entreprises d'une filière. Nous avons besoin que la BPI développe ainsi des approches nouvelles pour répondre à certains besoins économiques spécifiques comme ceux des acteurs de l'économie sociale et solidaire.

Enfin, la BPI n'est pas un « machin parisien », lointain et lourdement étatique, mais une structure qui associe en un partenariat étroit l'Etat et les régions, au service du développement de notre tissu productif. Un chiffre témoigne de cette volonté politique : 90% des décisions financières de la BPI seront prises en régions.

Cette identité régionale se manifestera à trois niveaux :

- Tout d'abord, par la distribution des outils de financement via un réseau de directions régionales je viens de l'évoquer ;
- Ensuite, par la mise en commun entre l'Etat et les régions des moyens au service du financement des entreprises : la mutualisation des interventions permet d'amplifier la capacité d'intervention de la BPI. Le précédent gouvernement avait multiplié les instruments, parfois mis en place contre les Régions : nous nous avons décidé de mettre nos forces en commun avec les Régions qui le souhaitent.
- Enfin, par l'association étroite des régions à la gouvernance nationale et régionale de la BPI :
 Alain Rousset présidera le comité national d'orientation de la BPI, et deux représentants des régions siègeront à son conseil d'administration. Au niveau local, les Présidents des régions seront





à la tête des comités régionaux d'orientation de la BPI, afin de garantir la cohérence de l'action de la BPI et des Schémas Régionaux de Développement Economiques.

Ceci étant dit, une structure, si intelligente soit-elle, n'aura jamais que les succès des moyens qu'on lui accorde. C'est pourquoi la BPI est dotée d'une force de frappe réelle: plus de 20 milliards d'euros de fonds propres consolidés, apportés à parité par ses actionnaires, l'Etat et la Caisse des Dépôts et Consignation. Cela donne une capacité de 20 milliards d'euros en prêts; 12 milliards d'euros de capacité en garanties; 10 milliards d'euros de capacité d'investissement en fonds propres sur le quinquennat. Pour se refinancer, une ligne de crédit de 10 milliards d'euros sur les fonds d'épargne, grâce au doublement du plafond du Livret de Développement Durable.

Un mot rapide, enfin, au-delà du rôle des régions, sur la gouvernance de la BPI :

- La BPI sera constituée d'une *holding* ayant le statut de compagnie financière, dont l'Etat et la Caisse des Dépôts et Consignation (CDC) seront actionnaires à parité.
- Elle sera gouvernée par un Conseil d'Administration présidé par le Directeur Général de la CDC, et sera dirigée, sur le plan opérationnel, par un Directeur général exécutif, désigné par l'Etat.
- Surtout, la BPI associera à sa gouvernance l'ensemble des forces vives du pays : partenaires sociaux, représentants des salariés et des entreprises, et représentants des secteurs d'intervention prioritaires de la BPI siègeront à son comité national d'orientation, qui participera à l'élaboration de la stratégie de la banque. Je ne vous surprends sans doute pas ici : tenir la gageure de rassembler autour d'un même objectif, ou ici, d'un même instrument, toutes les parties prenantes régions, CDC, entreprises, Etat, etc. est la signature méthodologique de ce Gouvernement.

Je termine en clarifiant nos prochaines échéances, avant de vous laisser la parole :

- Le Projet de Loi portant création de la BPI sera voté d'ici la fin de l'année le parlement.
- Le premier Conseil d'Administration de la BPI aura lieu en janvier prochain, je souhaite qu'il ait lieu dans une capitale régionale, et par à Paris ;
- Je souhaite que les premiers guichets uniques régionaux soient expérimentés à cette date.





- En parallèle, nous poursuivons la finalisation des opérations capitalistiques et nous mènerons les opérations de consultation des agents des différentes structures qui font un travail remarquable et que j'espère heureux de s'engager dans cette nouvelle aventure.
- Enfin, nous avons ménagé des marges de souplesse pour que la BPI puisse, demain, voir ses modalités d'opération évoluer je pense en particulier à une articulation plus étroite avec les instruments européens, ceux de la Banque Européenne d'Investissement, en particulier. Il faut que la BPI puisse vivre et s'adapter, avec la même souplesse et la même rapidité que les entreprises qu'elle sert.

Merci.

Contacts presse:

Cabinet de Pierre MOSCOVICI :

Safia OTOKORÉ: 01.53.18.40.82 - <u>safia.otokore@cabinets.finances.gouv.fr</u> Laurent FARY: 01.53.18.41.84 - <u>laurent.fary@cabinets.finances.gouv.fr</u>

